



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LE SUPRÊME ATTENTAT 3 (Suite)

“Une génération digne du règne que nous rêvons”

Après avoir ainsi tracé le portrait de ce Pape chimérique, et avoir dit ce que la secte pourrait attendre de celui qui le réaliserait, les Instructions ajoutent :

« Nous ne doutons pas d'arriver à ce terme suprême de nos efforts. Rien ne doit nous écarter du plan tracé ; au contraire, tout doit y tendre. L'oeuvre est à peine ébauchée ; mais dès aujourd'hui nous devons y travailler avec la même ardeur que si le succès devait le couronner demain ».

Les Instructions indiquent alors le grand moyen à prendre pour que ces espérances deviennent une réalité, le genre de travail auquel la Haute-Vente doit s'appliquer, pour que ses efforts soient un jour couronnés de succès : « Or, donc, pour nous assurer un Pape dans les proportions exigées, il s'agit d'abord de lui consacrer, à ce Pape, une génération digne du règne que nous rêvons ». Suivent les instructions que nous avons rapportées pour la corruption des moeurs et des idées dans la jeunesse laïque et surtout dans la jeunesse cléricale. « Dans quelques années, ce jeune clergé aura, par la force des choses, envahi toutes les fonctions ; il gouvernera, il administrera, il jugera, il formera le conseil du souverain, il sera appelé à choisir le Pontife qui doit régner, et ce Pontife, comme la plupart de ses contemporains, sera nécessairement plus ou moins imbu des principes italiens et humanitaires que nous allons commencer à mettre en circulation ».

“Une révolution en tiare et en chape”

« Dans la voie que nous traçons, à nos frères, concluent les Instructions, il se trouve de grands obstacles à vaincre, des difficultés de plus d'une sorte à surmonter. On en triomphera par l'expérience et par la perspicacité ; mais le but est si beau qu'il importe de mettre toutes voiles au vent pour l'atteindre. Cherchez le Pape dont nous venons de faire le portrait. Tendez vos filets au fond des sacristies, des séminaires et des couvents. Le pêcheur de poissons devint pêcheur d'hommes ; vous, vous amènerez des amis (à nous) autour

de la chaire apostolique. Vous aurez prêché une révolution en tiare et en chape, marchant avec la croix et la bannière, une révolution qui n'aura besoin que d'être un peu aiguillonnée pour mettre le feu aux quatre coins du monde. Que chaque acte de votre vie tende donc à la découverte de cette pierre philosophale ».

“Ne conspirons que contre Rome”

Tandis que les Mazziniens travaillaient au renversement des trônes, les Quarante ne s'occupaient que de l'oeuvre qui leur avait été assignée. Le 5 janvier 1846, le Petit-Tigre écrivait à Nubius : « Le voyage que je viens d'accomplir en Europe a été aussi heureux et aussi productif que nous pouvions l'espérer. Dorénavant, il ne nous reste plus qu'à mettre la main à l'oeuvre pour arriver au dénouement de la comédie. Si j'en crois les nouvelles qui me sont communiquées ici, nous touchons à l'époque tant désirée. La chute des trônes ne fait plus de doute pour moi qui viens d'étudier en France, en Suisse, en Allemagne, et jusqu'en Russie, le travail de nos sociétés. Mais cette victoire n'est pas celle qui a provoqué tous les sacrifices que nous avons faits. Il en est un plus précieux, plus durable et que nous envions depuis longtemps. Vos lettres et celles de nos amis des Etats-Romains nous permettent de l'espérer ; c'est le but auquel nous tendons, c'est le terme où nous voulons arriver. Pour tuer sûrement le vieux monde (la civilisation chrétienne), nous avons cru qu'il fallait étouffer le germe catholique, et vous, avec l'audace du génie, vous vous êtes offert pour frapper à la tête, avec la fronde d'un nouveau David, le Goliath pontifical. C'est très bien, mais quand frapperez-vous ? J'ai hâte de voir les sociétés secrètes aux prises avec les cardinaux de l'Esprit-Saint ».

Petit-Tigre disait encore : « Ne conspirons que contre Rome. Pour cela, servons-nous de tous les incidents, mettons à profit toutes les éventualités. La Révolution dans l'Eglise, c'est la Révolution en permanence, c'est le renversement obligé des trônes et des dynasties ».

La Révolution de 1830 éclata, elle n'eut point tout le
(à suivre)

Mgr de LASSUS, "Le problème de l'heure présente"

LA CROIX SUR LE DROIT

MR Le Dr. Ernest TRUFFER

Nos populations se font encore une certaine idée du droit et des tribunaux. Elles croient toujours que les juges sont là pour appliquer la loi, cette incarnation de la justice: d'où l'expression usuelle affirmant qu'ils «rendent la justice». Il semble bien cependant que cette conception ne correspond plus à la réalité actuelle. Aujourd'hui les juges n'ont que faire de la «justice» et se contentent, plus prosaïquement, d'appliquer la loi, n'importe quelle loi. Mieux – ou pire! – ils réécrivent la loi en en imposant leur lecture à toute la société. C'est ce que l'on appelle la jurisprudence.

Le crucifix scolaire

Prenons l'affaire du crucifix dans l'école primaire. Crucifix dont la présence vient d'être condamnée par le Tribunal fédéral (TF), sur plainte d'un instituteur se disant athée. Laissons de côté le fait qu'il n'est pas seulement un signe religieux mais également un symbole culturel, puisque c'est à partir de cette religion que s'est édifié l'essentiel de notre civilisation chrétienne et occidentale. Car, et il faut en être conscient, c'est strictement au titre de signe religieux spécifique, c'est-à-dire chrétien, que les juges ont expulsé le crucifix de l'école primaire.

Or, l'athée, par définition, nie l'existence de toute divinité. Pour lui, le crucifix, comme tout autre symbole religieux, ne saurait donc avoir plus de signification qu'une montre, un tableau ou tout autre objet accroché au mur. Mais il existe un «athéisme» particulier, scientifique et matérialiste, idéologique et adversaire

de toujours du christianisme en général et du catholicisme en particulier. Pseudo-athéisme militant, prosélyte et par conséquent religieux, puisque le prosélytisme est la signature caractéristique et la marque obligée de toute religion. Et cet athéisme religieux est manifestement celui de notre instituteur tessinois. Ce qui, par ailleurs, est son droit le plus strict et son affaire personnelle.

Par contre, ce qui n'est plus une affaire personnelle, c'est le jugement du Tribunal fédéral. Car, dans ce cas précis, il a choisi et tranché entre deux religions. Celle de l'instituteur «a-théiste», militant et prosélyte, et celle des parents d'élèves chrétiens qui, d'après l'article 49, alinéa 3 de la Constitution fédérale, «dispose de l'éducation religieuse des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans révolus». Et ainsi, sans état d'âme (!), le Tribunal fédéral a exclu de l'école primaire (jusqu'à 16 ans) le symbole millénaire du christianisme pour le remplacer par la vacuité symbolique de l'athéisme, exigée par notre instituteur-apôtre.

Force est de constater que le Tribunal fédéral n'a rendu ni le droit ni la justice, mais qu'il a tout simplement indiqué et précisé le «sens de l'histoire». Décision d'autant plus choquante que maintenant chacun peut voir l'aboutissement de ce «sens de l'histoire» dans l'effondrement global des pays qui l'ont suivi.

C'est pourquoi, en l'occurrence, et selon l'expression populaire, on peut affirmer que le Tribunal fédéral a fait la croix sur le droit.

(Extrait du Nouvelliste du 19 décembre 1990)

LE MISSEL

Me Roger LOVEY

C'est le livre liturgique qui contient les prières à réciter, les rubriques à observer et les diverses règles à suivre dans la célébration de la messe.

Le Missel renferme:

- les Rubriques générales de la messe
- l'Ordinaire de la messe, c'est-à-dire ce qui est commun à toutes les messes
- Le Propre du temps ou Temporal: ce sont les messes des temps de l'Avent, de Noël, de l'Épiphanie, du Carême, de Pâques et de Pentecôte.

Ce propre du Temps, comme le Propre des Saints, concernent

l'Introït, les oraisons et les lectures.

- Le Propre des Saints ou Sanctoral en accord avec le calendrier du Bréviaire.
- Le Commun des Saints pour les saints qui n'ont pas une messe qui leur est propre.
- Les Messes votives.
- Les Messes des défunts.
- Les Messes approuvées pour certaines Eglises.
- Les Messes propres à certains diocèses.

(suite page 11)

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

Edition en Français du Périodique Romain

sì sì no no

<< Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du malin >> (Mt 5, 37).

SUISSE : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19- 43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LA LIME ET L'ARAIGNÉE

Le présent numéro était déjà composé lorsqu'arriva la nouvelle de l'acceptation de la démission de Casaroli et de la nomination de Monseigneur Angelo Sodano au poste de Secrétaire d'Etat. Cette nomination n'a pas surpris outre mesure les vaticanistes qui voyaient de jour en jour grandir les responsabilités de ce prélat. « *Très réservé : que ce soit par déontologie professionnelle -30 ans de service diplomatique- ou par caractère. Equilibré, loyal, tenace comme la roche* » (Il Sabato, 8.12.90). En quelque sorte un modéré, ou mieux un centriste. Si le départ de Casaroli, après ceux de Silvestrini et Coppa, a réjoui les conservateurs, la nomination de Sodano fut une mauvaise surprise pour les nombreux fidèles de Casaroli qui remplissent encore les bureaux de la Secrétairerie d'Etat et de la Curie en général. « *Il semble bien que Casaroli se soit battu jusqu'au bout pour avoir comme successeur un de ses trois candidats : le cardinal Etchegaray, le cardinal Martinez Sumalo, préfet de la Congrégation des Cultes et le cardinal Silvestrini* ». (La Repubblica 23.11.90).

En quelques lignes il n'est pas facile de faire le bilan de 11 ans de politique Casaroli. Tout d'abord, contrairement à ce qu'a écrit la presse officielle, Casaroli ne fut pas la tête pensante et l'organisateur de l'Ostpolitik; il fut avant tout l'exécutant. Il faut d'abord se rappeler comment il fut nommé. Le cardinal Koenig, le véritable inspirateur de cette Ostpolitik négative, fut le grand électeur

du pape Jean-Paul II, et aussi, très certainement, eut un poids non négligeable dans la nomination de Casaroli au poste de Secrétaire d'Etat. Du reste, les rapports entre le pape et Casaroli sont devenus plutôt difficiles quand Jean-Paul II a nommé le cardinal Groër successeur de Koenig à Vienne sans que ce dernier en fut consulté. Cela explique comment Casaroli est arrivé Secrétaire d'Etat, vu sa modeste carrière d'archiviste de la seconde section de la Secrétairerie d'Etat. Casaroli est présenté abusivement comme le bon serviteur du pape. Mais lui-même se donne comme nom **l'Archevêque de Lima** (de la lime) : lime cachée qui ne se contente pas d'arrondir les angles, mais freine, contient, dévie, étouffe, intrigue, met sous silence toute initiative bonne du pape et du Saint Siège.

Les vaticanistes, ses amis, ont expliqué dans leurs articles durant des années que, face à l'impétuosité de ce pape polonais, l'habileté de la « lime » de Casaroli a été peu à peu de la contenir, la freiner, l'étouffer. L'idée de base était d'ensabler le pontificat, et pour cela il suffit de voir les nombreux voyages pontificaux qui interdisent par leurs longues préparations tout vrai gouvernement de l'Eglise, toute étude sérieuse des dossiers, et aussi la nomination des évêques, des nonces et du personnel de curie. Mais, plus qu'une lime, il a été une **araignée** qui a tissé une toile faite de personnes, d'intrigues, d'histoires, d'interviews, une

toile qui tendait à paralyser toujours plus le Saint Siège.

A plusieurs reprises, nous avons déjà relevé le rôle négatif de Casaroli dans l'Ostpolitik, la sécularisation des Etats Occidentaux, la théologie de la libération en Amérique Latine, mais il est évident que sa responsabilité la plus grave est d'avoir tout fait pour paralyser le Saint Siège par cette grande toile qu'il a constamment tissée. Un dernier point : lisant les éloges, à l'occasion de son départ, des journalistes ses admirateurs, qui sont généralement les détracteurs du pape lorsqu'il rappelle les lois morales (contre l'avortement ou le divorce) on est surpris d'un silence, d'une absence. Aucun n'a rappelé le nouveau concordat avec l'Italie pour lequel les mêmes journalistes l'avaient comparé à Gaspari. Il est vrai, la pénible expérience des évêques et des prêtres fut plus que suffisante pour montrer que, même chez lui en Italie, Casaroli avait gravement nui à l'Eglise.

E.C.

Références : Courrier de Rome n°55 (245) Déc. 84 : « *Le nouveau concordat italien* »

Courrier de Rome n°107 (297) , Oct. 89 : « *A propos de la campagne électorale pour le prochain Secrétaire d'Etat* »

Courrier de Rome n°113 (303) , Avril 90 : « *Casaroli : un myope en politique...* »

Courrier de Rome n°118 (308) , Nov. 90 : « *Casaroli : Docteur "Humoris Causa"* »

Numéros disponibles : P.U. 15 F

EMINENCE, LE SILENCE EST D'OR

La Documentation Catholique du 3 juin 1990, publie sous le titre : « *L'Ostpolitik* » du Vatican et la perestroïka, le texte intégral de l'interview accordée par le cardinal Casaroli à un journaliste soviétique et qui a été publiée le 14 février dernier par la revue soviétique *Literaturnaya Gazeta*.

Concessions gracieuses

Q : « Eminence, maintenant qu'un peu de temps s'est écoulé depuis l'événement, quel regard portez-vous sur la visite de M.S.Gorbatchev ? [au Vatican]

R : Ici, au Vatican, nous portons sur elle une appréciation très positive. [...].

Nous reconnaissons que la base dont nous partons est différente. Malgré les changements, vous conservez la fidélité au socialisme, au communisme. Il s'agit là, n'est-ce pas, d'une base tout à fait différente de celle dont part le Saint Père. Et néanmoins, on a eu l'impression que nous avons trouvé un terrain commun. C'est l'homme, son droit et ses intérêts, le service de l'homme, Et c'est cela l'important! ».

A vrai dire, non, cela n'est pas l'important : ce qui compte c'est le service de Dieu et non le service de l'homme, dans lequel pourtant on sert toujours Dieu : le second commandement est « *semblable* » au premier (Mt. 22, 39). Et en tout cas, nous voudrions savoir du cardinal Secrétaire d'Etat, comment on peut envisager la possibilité d'une collaboration au « *service de l'homme* » entre qui sait que l'homme est ordonné à une fin qui le transcende infiniment et qui, au contraire, réduit l'homme à un tube digestif et à une roue de l'engrenage économique, lui refusant le droit fondamental et inviolable de tendre à sa propre fin éternelle et le droit connexe de trouver dans les institutions et dans les normes sociales une aide, et non un obstacle.

En partant d'une base qui se révèle « *différente* » il est impossible de parler en sens univoque de l'homme et de ses droits, et donc la découverte d'un « *terrain commun* » à un prétendu « *service de l'homme* » s'appuie sur l'équivoque (s'il n'en était pas ainsi, l'Eglise aurait déjà découvert ce « *terrain commun* » depuis longtemps). Ou bien peut-être, pour le cardinal Casaroli, l'« *homme* » n'a pas été blessé en Adam, et donc n'a pas besoin d'être racheté en Jésus-Christ ? En réalité, Casaroli - et il n'est pas le seul - même s'il ne nie pas le péché originel, en

nie les conséquences qui sont réelles même sur le plan social et politique. L'homme réel, non pas celui de l'« *utopie* », raisonne sans Dieu plus mal que bien et par conséquent l'homme, à l'état naturel, n'est même pas capable de réaliser par lui-même un régime politique en tout point conforme au droit naturel. Comment des hommes ouvertement athées le pourraient-ils ? Mais le cardinal Casaroli oublie que l'Eglise a condamné le communisme et le socialisme, non seulement parce qu'ils sont hostiles au droit divin positif, mais aussi parce qu'ils bouleversent, dans ses fondements, le droit naturel qui doit régir l'ordre économico-social (cf. Pie XI *Divini Redemptoris*). Il concède gracieusement aux actuels dirigeants soviétiques, tout en les reconnaissant « *fidèles au communisme, au socialisme* », non seulement la bonne volonté, mais la capacité effective de « *servir* » l'homme ou bien d'ordonner correctement la famille, l'école, la profession, l'économie, etc, en bref d'instaurer et de sauvegarder son ordre moral et honnête dans la société. Il y a deux hypothèses : ou bien le cardinal Secrétaire d'Etat se fait des illusions (illusions gravement coupables parce qu'il lui aurait suffi pour s'en garder d'être fidèle au Magistère de l'Eglise) ou bien hypothèse encore plus grave, il veut faire illusion.

Fidèles et infidèles

« Il y a quelques années, déclare Son Eminence dans la même interview, on observait de la part du Saint-Siège et de l'Occident en général, une réserve lorsqu'il s'agissait du mouvement pour la défense de la paix. Nous disions : attention ! Nous prononçons les mêmes mots, mais il est possible que nous entendions des choses différentes ». Et c'est encore ainsi aujourd'hui, ou du moins cela devrait être, aussi bien pour le « *service* » de l'homme que pour la paix : les paroles sont les mêmes, mais la signification ne peut pas être la même, étant donné que Casaroli lui-même reconnaît que les soviétiques « *malgré les changements* » restent « *fidèles au socialisme, au communisme* ». Et s'il n'en est plus ainsi, si aujourd'hui le sens est le même, c'est vraiment un mauvais signe, c'est le signe que le Vatican, lui, ne reste pas fidèle au christianisme.

Attestation gratuite de bonne volonté

Et cependant, le cardinal Secrétaire d'Etat poursuit, imperturbable :

« Aujourd'hui, nous avons une vue semblable du problème. Nous parlons, non pas d'une variante soviétique ou occidentale de la paix, mais nous avons en vue la paix au sens propre du terme. »

A vrai dire la paix « *au sens propre du terme* » ne s'identifie ni avec la version soviétique de la paix, ni même avec sa version occidentale : la paix au sens propre du terme est « *la paix du Christ dans le règne du Christ* » (Pie XI), et c'est cette paix que devrait avoir constamment comme objectif la diplomatie vaticane, si elle ne veut pas tomber au niveau d'une diplomatie purement politique et humaine.

Ceci dit, on ne comprend pas comment la diplomatie vaticane peut avoir une « *vue semblable* » à celle des soviétiques sur la paix et on comprend encore moins comment les soviétiques tout en restant « *fidèles au communisme, au socialisme* » peuvent avoir aujourd'hui en vue, non plus la « *variante soviétique* » de la paix, mais rien de moins que « *la paix au sens propre du terme* ». On comprend encore moins ensuite qu'un cardinal Secrétaire d'Etat puisse concéder aux soviétiques, en se basant sur... rien, une telle attestation de bonne volonté.

Un problème épineux

Et nous voici arrivés au problème épineux des compromis de l'*Ostpolitik*. Casaroli dit : « On nous faisait ce reproche : "Nous sacrifions des gens qui nous ont toujours été fidèles, comme Mindszenty ou Beran, nous établissons des relations compromettantes avec le régime tout simplement avec des prêtres faibles" » [euphémisme]. Il y avait là une part de vérité. Cela dit, nous avons choisi des candidats qui satisfaisaient aux principales [le minimum] obligations, qui conservaient la fidélité à l'Eglise, les règles de conduite sacerdotales. Aux autres, [les sacrifiés] nous disions, "Vous vous êtes offerts en sacrifice à l'Eglise, eh bien, continuez à faire généreusement le sacrifice de vous-mêmes." »

Qui a parlé de « cynisme » a propos de l'*Ostpolitik* de Casaroli ? Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-Même s'est offert en sacrifice pour son Eglise, mais ceci n'a diminué en rien la responsabilité de ceux qui l'ont sacrifié injustement. A commencer par Judas. En réalité, le cardinal Casaroli ajoute tort sur tort : aux torts déjà faits aux cardinaux martyrs de la Foi, il ajoute aussi maintenant celui de donner à entendre qu'un Beran, un Mindszenty se lamentaient sur leur pro-

pre sacrifice et non -comme ils l'ont fait en réalité- sur le sacrifice de leur Eglise et de leurs fidèles, dont les intérêts *sur-naturels* étaient gravement compromis par l'*Ostpolitik*. Casaroli croit pouvoir faire oublier que, pour avoir le *placet* du régime, les cardinaux martyrs de la Foi ont été remplacés par des Evêques choisis parmi les philo-communistes « *prêtres de la paix* » déjà condamnés par Pie XII. Au sujet de leurs déclarations de « *fidélité* » au régime, la revue tchécoslovaque « *Russie chrétienne* » (juillet-août 1975, p.2) écrivait :

« *Ce sont des proclamations d'un tel loyalisme qu'on les trouve difficilement dans la bouche des plus fanatiques dignitaires politiques. Nous pensons que seuls quelques représentants de la hiérarchie orthodoxe russe, après des années de pression gouvernementale, s'étaient pliés à un tel compromis. Aujourd'hui nous devons dire que les évêques tchécoslovaques du mouvement "Pacem in terris" n'ont plus rien à apprendre de leurs collègues soviétiques les plus condescendants, fait d'élégants mensonges.* ».

Résultat? A l'Eglise du silence a succédé l'Eglise du compromis (cf. Père Ulysse Floridi S.J. *Moscou et le Vatican*). Avec toutes ses conséquences désastreuses : « *La direction des Diocèses hongrois est entre les mains d'une administration ecclésiastique construite et contrôlée par le régime communiste[...]. L'installation de "prêtres de la paix" dans les postes ecclésiastiques importants a ébranlé la confiance des prêtres fidèles et du laïcat catholique dans les sphères les plus hautes de la hiérarchie* ». dénonçait publiquement en 1974 le cardinal Mindszenty « *démis* » par Paul VI, et il concluait : « *Dans ces graves conditions, le cardinal Mindszenty, ne peut abdiquer* » (Mémoires, pp. 246-247).

Aveuglement

Mindszenty ne pensait pas, comme il savait que l'on pensait à Rome, qu'« *un mauvais Evêque* », reconnu par le régime,

« *est mieux que rien* »; en saint Evêque qu'il était, il considérait qu'aucun avantage de « *politique* » ecclésiastique ne peut compenser ni le dommage causé aux âmes, ni l'humiliation de l'Eglise catholique, honteusement attelée au char d'un régime ennemi de Dieu et de l'homme. Voilà quels ont été les résultats de l'*Ostpolitik* qui a de plus offert au monde et à l'histoire l'incroyable spectacle d'une diplomatie vaticane qui, au lieu de resserrer comme il est de son devoir les liens d'unité entre Rome et les Eglises particulières, a frappé les pasteurs et désorienté les brebis dans son désir de serrer finalement la main des bouchers. Mais le cardinal Casaroli croit pouvoir attribuer à l'*Ostpolitik* un bon mérite, sinon tout le mérite de la perestroïka. Et il semble ne pas s'apercevoir que le mérite vient seulement de la banqueroute communiste et du dessein des soviétiques de faire payer à l'Occident les frais de sa désastreuse politique économique, sans devoir soustraire un seul rouble aux plans grandioses, et surtout aux énormes dépenses militaires qui assurent à la Russie son rôle de super puissance. Mais c'est ainsi : la cécité surnaturelle rend aveugle aussi sur les autres plans.

La « question » de Notre Dame

Encouragé par la complicité du cardinal Secrétaire d'Etat, le journaliste soviétique va jusqu'à amuser Casaroli avec une « *anecdote personnelle* » : « *En réponse, je voudrais vous raconter une anecdote personnelle. J'ai eu l'occasion de converser un jour avec un prêtre sicilien sur les premiers chrétiens, sur la concordance entre leur conception de la justice sociale et les idéaux communistes. Mais, à un moment donné, ce prêtre m'a coupé la parole : "Chez nous, il ne peut y avoir de coexistence idéologique. Vous ne croyez pas à la Madone". [Casaroli rit de bon cœur]* », s'empresse de noter entre crochets l'interviewer soviétique, et il rapporte, juste après, le commentaire

du cardinal Secrétaire d'Etat : « *Eh bien voilà, il n'était même pas question de Dieu, mais de la Madone !* »

Pauvre cardinal Casaroli ! Avec toute sa « *finesse* » il ne s'aperçoit pas que ce prêtre sicilien, sur lequel il rit de concert avec celui qui représente le régime de ceux qui tournent Dieu en dérision, avec la simplicité de sa foi, a vu plus clairement que lui. Il est vrai qu'en général là où il est question de Dieu, il est toujours question de Notre Dame, si intimement liée à Dieu, en vertu de l'Incarnation et de sa Corrédemption, qu'il a associé à Lui cette Créature sublime. D'où cette appellation de Marie : « *exterminatrice de toutes les hérésies* » pour l'unique raison que là où tous ses privilèges sont reconnus, toutes les vérités de la foi sont aussi en sécurité, aussi bien celles concernant l'Incarnation (Mystères joyeux), que celles concernant la Rédemption (Mystères douloureux), que celles concernant la fin dernière de l'homme (Mystères glorieux) avec toutes les conséquences qui en résultent, y compris sur le plan de la société politique. Mais dans le cas de la Russie, Notre Dame est « *en question* » de façon tout à fait particulière. Peut-être le cardinal Casaroli a-t-il oublié qu'à Fatima, Notre Dame a lié la paix dans le monde à la conversion de la Russie, et a lié cette conversion à la consécration de la Russie à Son Cœur Immaculé ? Peut-être a-t-il oublié la promesse solennelle, inconditionnelle de Notre Dame : « *A la fin Mon Cœur Immaculé triomphera*[de la Russie et aussi de la résistance et de l'incrédulité de tant d'ecclésiastiques], *le Saint Père me consacrera la Russie qui se convertira et un certain temps de paix sera accordé au monde* ». Malheureusement il faut dire que le cardinal Casaroli Secrétaire d'Etat non seulement l'a oublié, mais il n'y a jamais cru. S'il en était autrement, il se serait engagé dans bien d'autres affaires que dans sa stérile, désastreuse *Ostpolitik*.

Sergius

FATIMA. CONSÉCRATION DE LA RUSSIE

L'énigme et le fil d'Ariane

Un lecteur nous écrit :

« Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous envoyer, ci-jointe, une page du n°7 de juillet 1990 de la revue *30 giorni* qui reproduit une lettre concernant la consécration demandée par Notre Dame de Fatima.

A diverses reprises *Sì Sì No No* a reproduit des articles dans lesquels s'exprimait votre regret de l'inobservation du désir de Notre Dame.

Je ne me souviens pas avoir lu dans

Sì Sì No No quelque allusion à ce que publie *30 Giorni*.

Je désirerais connaître votre opinion sur ce sujet. »

(lettre signée) »

Et voici la lettre publiée par *30 Giorni*, mensuel de *Comunione e liberazione*.

« *Fatima/ Sœur Lucie me dit...*

J'ai lu dans « 30 days » de mai les déclarations faites par Mgr Albeto Amaral, évêque de Leira, Fatima, au Portugal. A la fin de la célébration solennelle, l'évêque de Fatima a annoncé que la Consécration Collégiale accomplie le 25 mars 1984 aussi bien par le Pape que par tous les évêques du monde entier a pleinement satisfait la demande de Notre Dame de Fatima en 1929 [...]

Je remercie « 30 Days » pour son article positif sur la question.

Tout ceci coïncide avec les informations que j'ai eues de Sœur Lucie en juillet 89, à savoir que "le Seigneur a accepté la consécration collégiale du 25 mars 1984" et que "Dieu tiendra sa parole". J'ai reçu ce message par l'intermédiaire des Carmélites du Portugal, que je connais personnellement depuis des années, et les mots étaient de sœur Lucie elle-même : ils avaient été prononcés avant que le monde n'assiste, muet, aux changements rapides survenus à l'Est et en Russie. Au début de cette année, j'ai reçu deux lettres écrites personnellement par Sœur Lucie, signées par elle, qui disent la même chose. Il y aura encore des souffrances, mais la conversion est commencée. »

Père Robert Fox, directeur du « Family Messenger » Alexandria, South Dakota (USA)

Le « roman policier »

Jusqu'en août 1989 tout était clair : les consécration faites jusqu'à cette date par les Pontifes Romains n'avaient pas les deux caractéristiques requises par la Très Sainte Vierge en ce qui concerne les modalités (consécration collégiale: le Pape avec les Evêques) et l'objet (consécration « de la Russie »). Le « mystère » commence lorsqu'une nièce de sœur Lucie, une certaine Marie de Belem, fait circuler une lettre dactylographiée (nous reviendrons sur son contenu) signée de Sœur Lucie. A partir de ce moment se multiplient les témoignages qui affirment, au dire de sœur Lucie, que la consécration telle qu'elle a été demandée par Notre Dame, a été faite en 1984.

Un premier aspect du « mystère » est celui-ci : l'affirmation actuelle attribuée à sœur Lucie contredit ce que la même sœur Lucie a déjà déclarée à ce propos. Par exemple, en septembre 1985, la revue *Sol de Fatima*, organe de la section espagnole de *L'Armée Bleue* publiait une interview de sœur Lucie dans laquelle on peut lire :

« **Question:** Jean-Paul II a invité tous les Evêques à s'unir à la consécration de la Russie, qui se serait faite à Fatima le 13 mai 1982 et qui aurait été renouvelée à la fin de l'année sainte à Rome le 25 mars 1984 devant l'original de la statue de Fatima. N'a-t-il donc pas fait ce qui aurait été demandé à Tuy ? »

Sœur Lucie : Il n'y a pas eu la participation de tous les Evêques et on n'y a pas fait mention de la Russie.

Question : Ainsi la consécration n'a pas été faite comme elle était demandée par Notre Dame ?

Sœur Lucie : Non Beaucoup d'évêques n'ont donné aucune importance à cet acte ».

Donc sœur Lucie en 1985, à quelques mois de la consécration de mai 1984, affirmait que cette consécration ne répondait pas aux conditions requises par Notre Dame de Fatima. Aujourd'hui elle dit, ou on lui fait dire, exactement le contraire.

L'autre aspect du mystère est qu'une des deux conditions indiquées depuis tou-

jours par sœur Lucie comme requises par Notre Dame de Fatima, a aujourd'hui disparu. Et c'est justement la condition la plus embarrassante qui a disparu, celle qui en définitive a empêché jusqu'à présent que la consécration ait lieu : l'objet de la consécration demandée par Notre Dame de Fatima n'est plus « *La Russie* » ou encore moins « *le monde avec une mention spéciale de la Russie* » ; l'objet de la dite consécration est « *le monde* » et c'est tout. Et pourtant le 19 mars 1983 sœur Lucie déclare au Nonce du Portugal, en présence du docteur Lacerda et du père Messias, que la consécration du 13 mai 1982 n'avait pas été valable, non seulement parce qu'il y avait manqué la collégialité, mais aussi « *parce que la Russie n'avait pas été mentionnée explicitement comme étant l'objet de cette consécration* » (cf. *Fatima 13 mai 1982* de l'abbé Caillon dans *Approches* n°82, Supplément). De la consécration, telle qu'elle a toujours été demandée par Sœur Lucie jusqu'en août 1989, il ne reste que la modalité collégiale, que sœur Lucie - autre aspect, secondaire cette fois, du « mystère »- reconnaît aujourd'hui à la consécration de 1984, alors qu'elle la lui refusait, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, en 1985.

Mais procédons par ordre.

Les témoins

Comme tout roman policier qui se respecte, même le « roman » de Fatima a des personnages dont les témoignages semblent fait exprès pour éveiller les soupçons et qui de toute façon rendent l'affaire toujours plus emmêlée. Par exemple le père Robert Fox dans sa lettre à 30 *Giorni* citée plus haut, affirme avoir appris la nouvelle « *par les sœurs carmélites* » et ensuite par « *deux lettres* » de sœur Lucie ; à une autre occasion, il a déclaré au contraire l'avoir appris directement de sœur Lucie, avec laquelle il aurait conversé dans le parloir du Carmel, en présence de la mère supérieure: interrogé, cependant, sur la façon dont il aurait pu parler directement avec sœur Lucie, étant donné que le père Fox est américain et que sœur Lucie parle le portugais, il a répondu qu'il « *parlait en anglais avec la mère supérieure, et non pas avec sœur Lucie* » (v. correspondance spéciale de New York dans *La Contre Réforme catholique* déc. 1989, p.8). Egalement, dans *Fatima Family Messenger*, dont il est le directeur, le même père Fox a écrit avoir appris la sensationnelle nouvelle le 2 août 1989 à Fatima « *quand des sources sûres* [et non plus sœur Lucie] lui ont demandé de faire connaître au monde le message suivant » et puisque cette affirmation sert de préambule au témoignage d'une autre nièce de sœur Lucie, une certaine Marie de Fetal, il n'est pas difficile de comprendre que cette dernière est une des « *sources sûres* » sinon la seule source du père Fox. Combien peu « *sûre* » cependant, apparaît-elle, de par son propre témoignage. Marie de Fetal, en effet, comme pour devancer la pre-

mière demande logique de chacun, affirme :

« *J'ai demandé à sœur Lucie : "Pourquoi as-tu attendu jusqu'à maintenant ?" Sœur Lucie a répondu : "Je ne parle pas à la radio de même que je n'écris pas dans les journaux" ».*

Réponse évidemment trop ridicule pour être crédible. Il a suffi comme en fait c'est arrivé aujourd'hui, que sœur Lucie dise, même dans une conversation privée, un mot sur les différentes consécration pour que ce mot rebondisse du parloir de son carmel aux quatre coins du monde. Et nous devrions croire maintenant qu'en 5 ans, de mai 1984 à août 1989, sœur Lucie n'a pas trouvé le moyen de faire connaître son opinion sur la consécration de 1984 ? En réalité, elle l'a bien fait connaître, et c'était, comme nous l'avons dit, tout à fait le contraire des propos qu'on lui attribue aujourd'hui.

Dans *Fatima Family Messenger*, le père Fox de façon plutôt ingénue écrit : « *Selon Fetal, Lucie a dit "J'ai lu quelques compte-rendus de la consécration, de ce que le Pape a fait, de ce que les évêques ont fait, etc. Je n'avais aucun moyen pour communiquer". En entendant cela, Fetal a exprimé son impatience à me voir (pour que) en tant qu'éditeur de Family Messenger, j'aide à diffuser dans le monde ce message, au nom de sœur Lucie, qui s'était confiée à elle* ». Vous imaginez-vous une sœur Lucie, attendant pendant 5 ans qu'arrive finalement le père Fox, venant d'Amérique, pour diffuser son message ? Et pendant ces cinq ans, pouvons-nous nous demander, Marie de Fetal n'a t'elle jamais eu de discussions avec sœur Lucie ? Et si, comme le laissent supposer ses déclarations, elle y est allée régulièrement, pourquoi aujourd'hui seulement lui aurait-elle fait cette sensationnelle confidence ?

De plus, le père Fox dans sa lettre à 30 *Giorni*, citée ci-dessus, attribue à sœur Lucie cette affirmation catégorique: « *le Seigneur a accepté la consécration collégiale du 25 mars 1984* », et donc « *Dieu tiendra Sa parole* ».

Cependant, dans *Fatima Family Messenger*, ces mêmes paroles ne sont pas attribuées à sœur Lucie, mais rapportées comme telles par la seule Marie de Fetal. De la même façon, le père Fox met dans la bouche de l'évêque de Fatima - Leiria, Mgr Alberto Amaral, la toute aussi catégorique affirmation, faite publiquement le 13 mai dernier, disant que la consécration de 1984 « *a pleinement satisfait la demande faite par Notre Dame à Fatima en 1929* ». Mais le même évêque, le 13 mars dernier, répondait ainsi par écrit, à une question explicite de *Discours du pape et chronique romaine*, publication des éditions Tequi : « *Je pense que la consécration a été faite comme Notre Dame l'a demandée* ». (*Discours du Pape et chronique romaine*, éd. Tequi, 25 mars 1990, p.3).

Donc jusqu'au 13 mars dernier, six ans après la consécration de 1984, l'évêque de Leiria « *pensait* » encore ou mieux exprimait une opinion tout à fait person-

nelle. Qu'est-il donc arrivé en l'espace de deux mois, du 13 mars au 13 mai, pour que le « *je pense* » se transforme en une affirmation catégorique ? Mystère. De plus la dite déclaration écrite par Mgr Alberto Amaral, datée du 13 mai 1990, dément totalement Marie de Fetal qui, dans son témoignage publié par *Fatima Family Messenger* dit avoir eu avec sœur Lucie l'entretien suivant : « *J'ai dit à sœur Lucie : "Le monde aimerait bien savoir que toi, Lucie, dis que la consécration a été faite et acceptée désormais par Dieu." Elle a répondu : "Son Excellence, l'évêque de Leiria était ici. Il me l'a demandé et je lui ai dit Oui, maintenant elle est faite."* »

« *L'Evêque de Leira était ici* » Quand ? On ne le comprend pas, mais il est certain qu'à partir au moins du 1er août 1989, date de cet entretien, il connaissait l'affirmation catégorique de sœur Lucie. Et pourquoi donc, le 13 mars 1990, écrivait-il encore dans *Discours du pape et chronique romaine* : « *Je pense que la consécration a été faite comme Notre Dame l'a demandée ?* »

Et nous nous arrêtons là pour ne pas ennuyer nos lecteurs.

La multiplication... des lettres

Et venons-en aux lettres de sœur Lucie qui semblent se multiplier et qui sont certainement diffusées avec beaucoup de zèle par le Carmel où elle vit : le père Fox, à lui seul, dit en avoir reçu deux qui « *disent la même chose* » ; 30 *Giorni* (mars 1990, p.13) à son tour écrit en avoir reçu trois, plus un « *texte* » de sœur Lucie avec autorisation de publication. En somme sœur Lucie (où ceux qui le font pour elle) qui, selon Marie de Fetal, se lamentait de n'avoir « *aucun moyen pour communiquer* » (« *je ne parle pas à la radio, de même que je n'écris pas dans les journaux* ») semble avoir découvert et même trop bien, combien il est facile, quand on signe Lucie de Fatima, de trouver une place dans les mass-média.

Mais passons à l'examen des lettres.

La première lettre de sœur Lucie

Les lecteurs excuseront notre ton, mais -nous le confessons- plus nous étudions cette histoire, et moins nous arrivons à la prendre au sérieux, si ce n'est pour ses conséquences.

La première lettre de « sœur Lucie » est celle qui est diffusée par sa nièce Marie de Belem. On y lit :

« *J'ai reçu votre lettre et bien que n'ayant que peu de temps, je répondrai à votre demande : "La consécration du monde selon le désir de Notre Dame a-t-elle été réalisée ?"* »

Et ici nous voyons tout de suite une énigme : Où et quand Notre Dame de Fatima a-t-elle demandé à sœur Lucie la consécration « *du monde* » ? Dans les *Mémoires* de sœur Lucie, on lit qu'en 1917 Notre Dame promit : « *Pour empêcher cela [la "punition du monde pour*

ses nombreux crimes"] je viendrai demander la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé ». (cf. Da Fonseca Alonso *Les merveilles de Fatima* p.52). La promesse se réalise à Tuy au cours d'une vision grandiose. « *Ensuite- écrit sœur Lucie- Notre Dame me dit : "Le moment est venu où Dieu demande au Saint Père de faire, en union avec tous les évêques du monde la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé, promettant de la sauver par ce moyen."* » (*Toute la vérité sur Fatima* vol. II, p.293 - CRC).

En 1937, il y eut la demande officielle adressée à Pie XI par Sœur Lucie, dans laquelle on lit : « *Le Bon Dieu promet de mettre fin à la persécution en Russie, si votre Sainteté daigne faire - et ordonne à tous les Evêques du monde catholique de faire également- un acte solennel public de réparation et de consécration de la Russie aux Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie* » (ib.p.408).

Nous pourrions multiplier à l'infini les documents pour montrer que Notre Dame de Fatima a toujours et uniquement parlé de consécration « *de la Russie* ». Nous nous limiterons au témoignage décisif du père Umberto M. Pasquale publié par *L'Osservatore Romano* du 12 mai 1982, p.8 :

« *Comme tout le monde attribuait à Fatima la consécration du monde au cœur de Marie, dans une conversation avec la voyante du Carmel de Coimbra, le 5 août 1978, je demandai : "La Sainte Vierge à Fatima vous a-t-elle parlé quelquefois de la Consécration du monde à Son Cœur Immaculé ?". Sœur Lucie me répondit que non. Voulant documenter le fait, je lui ai écrit deux ans plus tard de bien vouloir me mettre par écrit ce qu'elle m'avait dit. Le 17 avril 1980, elle m'écrivit : "La Sainte Vierge à Fatima s'est référée seulement à la consécration de la Russie." Dans la lettre qu'elle a écrite au Saint Père Pie XII -suivant les indications de son confesseur- elle a demandé la consécration du monde avec une mention explicite pour la Russie* » (pour l'original en portugais de la lettre, voir *The Fatima Crusader*, n°33 1990, p.12).

Précision nécessaire

Et en fait, si sœur Lucie parle pour la première fois, dans la lettre du 2 décembre 1940 à Pie XII, d'une « *consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie avec mention spéciale de la Russie* », c'est parce qu'elle a été poussée par des personnes influentes, parmi lesquelles l'évêque de Gurza, à unir sa demande à celle d'une autre mystique portugaise, Alexandrina da Costa, qui faisait pression sur le Saint Père pour la consécration « *du monde* » au Cœur Immaculé de Marie depuis 1936, au moment où la guerre civile éclatait en Espagne.

A ce propos, il y a dans *L'Osservatore Romano* déjà cité, en p.8 le témoignage irréfutable du père Umberto M. Pasquale, qui est le confident de sœur Lucie depuis 1939 et qui a été le confes-

seur d'Alexandrina : « *Parmi les prélats signataires [de la demande d'Alexandrina] au Saint Père, il y avait l'Evêque de Gurza, qui devint plus tard le confesseur de sœur Lucie. Voyant que Rome n'avait pas accueilli la demande de la consécration, je lui conseillai de demander elle aussi la consécration du monde avec une mention spéciale de la Russie.* »

Sœur Lucie obéit en écrivant au Pape le 2 décembre 1940 suivant le conseil de l'évêque de Gurza » (*Documentos Fatima* p. 437). Sœur Lucie cependant, comme on peut le voir dans le texte intégral de la lettre à Pie XII (dans Fonseca Alonso, op. cit. aux pp. 386-388) maintient les deux demandes distinctes. Avant tout elle écrit :

« *En 1929 Notre Dame, dans une autre apparition, demanda la consécration de la Russie à Son Cœur Immaculé, promettant par ce moyen d'empêcher la propagation de ses erreurs et sa conversion* ». (ib.p.387).

Telle est la demande de Notre Dame de Fatima, la consécration de la Russie avec la promesse de sa conversion. Et après avoir rappelé le pas déjà fait (en vain) dans ce sens auprès de Pie XII, sœur Lucie continue :

« *Au cours de plusieurs communications intimes, Notre-Seigneur n'a cessé d'insister sur cette demande, et il a promis finalement que, si votre Sainteté daignait faire la consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie avec une mention spéciale de la Russie, et ordonner qu'en union à Votre Sainteté tous les évêques du monde la fassent aussi en même temps, il abrégerait les jours de tribulation par lesquels il a décidé de punir les nations de leurs crimes au moyen de la guerre, de la famine et de diverses persécutions, contre la sainte Eglise et contre votre Sainteté.* »

Il s'agit là d'une nouvelle demande (« *finalement* ») faite par Notre Seigneur avec une promesse différente, plus limitée; non la conversion de la Russie, mais l'abréviation des « *jours de tribulation* » (la seconde guerre mondiale). C'est substantiellement la demande d'Alexandrina : consécration « *du monde* » avec l'ajout de la part de sœur Lucie, de « *avec une mention spéciale de la Russie* », ajout suggéré directement par Notre Seigneur, ainsi qu'il est mentionné dans la lettre suivante de sœur Lucie au père Gonçalves :

« *J'ai reçu une lettre du R.P. José Bernardo Gonçalves et de l'évêque de Gurza m'ordonnant d'écrire à sa Sainteté [pour demander la consécration du "monde"]... Dans ce but j'ai passé deux heures devant Notre Seigneur exposé [au Très Saint Sacrement] : "Prie pour le Saint Père, sacrifie toi pour que son cœur ne succombe pas sous l'amertume qui l'opprime." La tribulation continuera et augmentera. Je punirai les nations de leurs crimes par la guerre, par la famine et par la persécution contre mon Eglise qui pèsera spécialement sur mon Vicaire sur la terre. Sa Sainteté obtiendra que ces jours de tribulation soient abrégés, s'il*

obéit à mes désirs en faisant l'acte de consécration au Cœur Immaculé de Marie du monde entier avec une mention spéciale de la Russie. » (*Toute la Vérité sur Fatima* vol. 2 p. 464). Ainsi Notre Seigneur unissait la demande d'Alexandrina et celle de sœur Lucie pour abrégier miséricordieusement la dure épreuve de la seconde guerre mondiale, mais la conversion de la Russie restait liée à la consécration « de la Russie » (cf. Père Joseph de Sainte Marie O.C.D. *La Vierge du mont Carmel* pp. 227 sv. ; Frère Michel de la Sainte Trinité *Toute la vérité sur Fatima* Vol II pp. 432 sv. et pp. 457 sv.).

Une énigme

Aujourd'hui, au contraire, dans sa lettre à Marie de Belem, sœur Lucie ou ceux qui la font parler, ne parle que de la consécration « du monde » : « je répondrai à votre demande : " la consécration du monde selon le désir de Notre Dame a-t-elle été réalisée ? " Et sœur Lucie semble avoir si bien oublié la consécration « de la Russie » que dans l'examen qu'elle fait des différentes consécractions faites jusqu'à présent, elle omet de parler de l'unique consécration de la Russie qui a été faite : la consécration de juillet 1952 (*Sacro Vergente Anno*) faite par Pie XII, mais sans la participation de tous les évêques du monde entier. Cette coïncidence entre la question -savoir si la consécration « du monde » a été faite- et la réponse qui examine toutes les consécractions « du monde » excepté la seule consécration « de la Russie » pourrait laisser supposer que sœur Lucie entend seulement parler de la consécration « du monde », c'est-à-dire de cette demande qu'elle a adressée à Pie XII, suivant les indications de son confesseur, étant encouragée dans ce sens par Notre Seigneur. Mais si cette demande, ainsi qu'il ressort des documents, était liée à la promesse d'abrégier la seconde guerre mondiale, quel lien peut-il y avoir aujourd'hui avec la récente consécration de 1984 ? Le mystère demeure jusqu'ici, et nous comprenons pourquoi la divulgation de la lettre à Marie de Belem a suscité une vive polémique sur son authenticité.

Le fil d'Ariane

Et nous en venons à la lettre de sœur Lucie publiée par *30 Giorni* en mars 1990, p.13. Le périodique de « Comunione e Liberazione » écrit en avoir reçu trois « pour publication », envoyées par sœur Lucie « durant ces derniers mois », toutes sur la « consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie » et « dans toutes, sœur Lucie reconnaît comme "valide" [sic] celle faite par Jean Paul II le 25 mars 1984 ».

« Nous en publions -continue *30 Giorni*- seulement une qui nous semble la plus significative ». Mais dans cette lettre, qui serait la plus significative, non seulement le terme mis entre guillemets

« valide » n'apparaît pas et on ne parle même pas de « consécration de la Russie ». Au contraire, il semble bien évident que, pour sœur Lucie, cette consécration n'a pas encore été réalisée :

1°. Sœur Lucie ne parle pas de la consécration « de la Russie ». « Il semble -écrit sœur Lucie à un destinataire inconnu- que vous ayez lu ce que je dis dans mes mémoires mais non ce que j'ai écrit dans la lettre à Sa Sainteté Pie XII le 2 décembre 1940. »

Et jusqu'ici sœur Lucie, en faisant la distinction entre ce qu'elle dit dans ses mémoires et ce qu'elle a écrit à Pie XII, confirme ce que nous avons éclairci ci-dessus. Il y a deux demandes : la première sur la « consécration de la Russie » inscrite dans les *Mémoires* de sœur Lucie (et à laquelle est liée la conversion de cette nation) et une seconde demande, exposée de façon distincte, par rapport à la première, dans la lettre à Pie XII, au sujet de la « consécration du monde avec une mention spéciale de la Russie » (à laquelle est liée une autre promesse). Il semble aussi que soit confirmé ce que nous supposons au sujet de la lettre à Marie de Belem : dans ces lettres, sœur Lucie ne parle pas de la demande de Notre Dame de Fatima et donc de la consécration « de la Russie », mais elle parle de la consécration « du monde » suivant la requête d'Alexandrina ainsi complétée par sœur Lucie, d'après les suggestions de Notre Seigneur : « consécration du monde avec mention spéciale de la Russie ».

Mais la difficulté que nous avons exposée plus haut n'en est pas résolue pour autant, si la promesse d'« abrégier les jours de tribulation » de la seconde guerre mondiale était liée à cette consécration, pourquoi alors la consécration de 1984 ? Ou bien devons-nous penser que cette promesse s'étend aussi aux jours de tribulation à venir, par lesquels Dieu « a décidé de punir les nations pour leurs crimes » ?

2°. Pour Sœur Lucie la consécration « de la Russie » n'a pas été faite.

« Nous devons tenir compte -poursuit sœur Lucie- de l'immense bonté avec laquelle Dieu comprend et répond aux difficultés que nous rencontrons si souvent et qui nous empêchent, même si nous sommes pleins de bonne volonté, de réaliser ce que nous voulons. Ainsi, dans la lettre citée, j'ai dit... ».

Nous remarquons qu'ici sœur Lucie dit qu'il existe quelque chose qui, malgré la bonne volonté, n'a pas été réalisé. Et qu'est donc ce quelque chose si non la consécration « de la Russie » ? C'est si vrai que, pour sœur Lucie, elle n'a pas été réalisée, (et il serait étonnant d'attendre autre chose d'elle) que sœur Lucie se préoccupe d'« excuser » celui qui aurait dû la réaliser en lui reconnaissant de la « bonne volonté » et en accusant les « difficultés » qui l'ont empêché de faire cette consécration.

« Ainsi- continue sœur Lucie- dans la lettre citée [adressée à Pie XII] j'ai dit »... et suit la citation textuelle que

nous avons rapportée plus haut au sujet de la seconde demande de « consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie avec mention spéciale de la Russie »- et la promesse liée d'« abrégier les jours de tribulation »

Dans notre précédente « nécessaire précision » qui se révèle être ainsi le fil d'Ariane pour sortir du labyrinthe de la confusion actuelle, le sens de cet « Ainsi » semble évident : ainsi, c'est-à-dire en tenant compte de l'immense bonté de Dieu qui comprend les difficultés qui, tant de fois, font obstacle à notre bonne volonté, j'ai présenté aussi à Pie XII, en plus de la demande de Notre Dame de Fatima, la demande suggérée par l'Evêque de Gurza et approuvée par Notre Seigneur, mais avec une promesse différente et plus limitée. Cette demande cependant était une concession et ce n'était plus et ce n'est toujours pas la demande de Notre Dame de Fatima à laquelle seulement est liée la conversion de la Russie.

Et pour confirmer cela nous invoquons aussi le « texte » de sœur Lucie publié par *30 Giorni* dans lequel elle affirme simplement à propos des « faits récents survenus à l'Est et en Russie » : « Je crois qu'il s'agit d'une action de Dieu dans le monde pour le libérer du danger d'une guerre atomique qui pourrait le détruire » opinion on ne peut plus prudente, tout-à-fait personnelle et dans laquelle on ne parle même pas de « conversion » de la Russie.

D'autre part l'*excusatio* de sœur Lucie évoque simplement les déclarations de Jean-Paul II qui dit, en revenant de Fatima le 19 mars 1982 : « J'ai cherché à faire le maximum possible dans les circonstances concrètes » (cf. *Si Si No No* février 1984, p.3), ainsi qu'à la fin de la consécration de 1984 après avoir confié et consacré d'une manière générale « ces hommes et ces nations qui ont le plus besoin de cette protection », ajouta au dernier moment, et c'est pour cette raison que l'on ne retrouve pas la phrase dans la formule envoyée aux évêques l'appel suivant : « Mère de l'Eglise !... éclairez spécialement les peuples dont vous attendez que nous vous les consacrons et vous les confions (cf. *L'Osservatore Romano* 26/3/84). Donc à la fin de la consécration de 1984 que l'on voudrait pouvoir considérer aujourd'hui comme la consécration valide « de la Russie », Jean-Paul II était conscient que Notre Dame « attendait » encore une consécration et il n'est pas difficile de comprendre de laquelle il s'agit.

Conclusion

Cette consécration [c'est-à-dire la deuxième consécration demandée] -poursuit sœur Lucie- fut faite par Pie XII avec une mention cachée mais que Dieu a bien comprise, de la Russie, l'union avec tous les Evêques du monde a cependant manqué... [suit une longue explication sur la nécessité de cette union]. Jean-Paul II l'a faite par la suite le 25 mars 1984, après avoir écrit à tous les Evêques du monde, en demandant [et c'est un

plus par rapport à Pie XII] *que chacun la fasse dans son propre Diocèse* ».

Nous remarquons :

1) même ici sœur Lucie, comme dans la lettre adressée à Marie de Belem, parle comme si la consécration explicite de la Russie faite par Pie XII en 1952 n'avait jamais existé ; confirmation ultérieure que le sujet de ces lettres n'est pas la consécration « de la Russie » mais la consécration « du monde avec mention spéciale de la Russie ».

2) Jean-Paul II, à part la modalité (demande d'union adressée à tous les Evêques), a fait quant à l'objet la même consécration que celle faite par Pie XII le 20 octobre 1942 (cf. Da Fonseca Alonso *op. cit.* p.265). Mais nous connaissons, par l'intermédiaire de sœur Lucie elle-même, l'opinion de Dieu sur cette consécration.

« *Le Bon Dieu* -écrivait elle le 28 février 1943- *m'a déjà montré sa satisfaction pour l'acte accompli, bien que de façon incomplète par rapport à ses désirs, par le Saint Père et par plusieurs évêques. Il promet, en échange, de mettre fin rapidement à la guerre. La conversion de la Russie n'est pas pour maintenant* ». (cf. A. Martins *Fatima e o Coração de Maria* ed. Loyola 1984, p.104). Et le 4 mai 1943, au père Gonçalves : « *IL* [Notre

Seigneur] *promet la fin de la guerre pour bientôt en tenant compte de l'acte qu'a daigné accomplir Sa Sainteté. Mais puisqu'il a été incomplet, la conversion de la Russie sera pour plus tard* ». et comme pour dissiper toutes illusions : « *Si les Evêques d'Espagne ne prêtent pas attention à Ses désirs, elle [la Russie] sera encore le fouet avec lequel Dieu les punira* ». (*Fatima Documentos* pp.445-447).

Donc, dans le cas actuel, nous pouvons aussi accepter l'idée que Dieu, dans son « *immense bonté* », a agréé la consécration de 1984 bien qu'incomplète, et que maintenant comme auparavant, il ne manquera pas d'abréger en échange, les jours de tribulation (à venir) auxquels nous devons nous attendre, mais nous ne pouvons en aucun cas accepter ce que les témoins de ce « roman » jouant sur l'équivoque, voudraient accréditer : à savoir que la consécration de 1984 a réalisé la consécration de la Russie demandée par Notre Dame de Fatima, et que les récents événements de l'Est sont le début de la conversion promise.

D'autre part, la consécration de la Russie n'est pas la seule demande de Notre Dame de Fatima qui n'a pas été observée. Il suffit de penser à la demande de prière et de pénitence, aux cinq pre-

miers samedis du mois, à la demande de réparation « *pour ceux qui ne croient pas..., qui n'espèrent pas et qui n'aiment pas* » Dieu. Il suffit de penser au contenu doctrinal de Fatima, admirable récapitulation de tout l'enseignement catholique (de la Trinité à la médiation de Notre Seigneur, de Sa Très Sainte Mère, des Anges ; du Ciel au Purgatoire, à l'enfer; de l'Eucharistie aux simples dévotions), et il suffit de réfléchir comment tout un monde qui se prétend pourtant catholique continue de tirer la couverture de la négation et du doute sur la lumière de ces vérités catholiques.

Et alors parler de « conversion » de la Russie, ou seulement discuter pour savoir si sa conversion a été faite, nous semble tout simplement ridicule. Pourtant, sans nous étendre pour résoudre tous les problèmes de cette confusion créée autour des lettres de sœur Lucie, nous conclurons avec elle : « *S'Il* [le Bon Dieu] *le voulait, il pourrait agir de façon à ce que la cause [la consécration de la Russie] aboutisse rapidement. Mais, pour punir le monde, Il la laissera aller lentement. Sa justice, provoquée par nos péchés, l'exige* » (*Fatima Documentos* p. 423).

Bernardus

L'HOMMAGE DU VATICAN AU PERE CHENU

Le 16 février dernier *La Croix* publiait un article de Georges Mattieu son « envoyé spécial permanent à Rome » sous le titre « *Dans un article de L'Osservatore Romano l'hommage du Vatican au père Chenu* ».

C'est malheureusement vrai. Sur trois colonnes de la troisième page, dédiée aux articles de fond, le quotidien du Saint Siège en date du 15 février dernier, a tissé l'éloge du dominicain Marie-Dominique Chenu, décédé le 11 février à Paris à l'âge de 95 ans.

L'éloge

Dans l'article - « *Souvenir du père Chenu -Il vécut la période du Concile avec une vigueur juvénile* » - Chenu est évoqué comme celui qui « *pensait avec confiance au futur de l'Eglise dans le monde* ». Cette confiance -on s'en souvient- fut exprimée dans le message de Vatican II au monde (20 octobre 1962) texte auquel « *Le père Chenu donna une contribution importante* ».

L'Osservatore Romano exalte la figure

du dominicain disparu par la plume d'un laïc, un des nombreux laïcs « catholiques » qui, en cet après-concile, depuis leurs chaires, toujours orientées à gauche, jugent en fait de religion et de théologie avec une désinvolture égale seulement à leur incompétence (cette période d'épouvantable confusion doctrinale et pastorale est leur *humus* idéal). Cette fois, il s'agit d'Andrea Riccardi, Président de la Communauté Saint Gilles, née en 1968, comme fruit du Concile, et professeur d'histoire du christianisme contemporain à l'Université d'Etat de Rome « La Sagesse ».

« *Tous les chrétiens ont une dette de reconnaissance envers le père Chenu* » écrit-il. Et il révoque le Chenu médiéviste, le religieux passionné de surnaturel et en même temps plongé dans le monde contemporain, « *informé, méditatif, serein... inséré avec passion dans le présent* » et il conclut naturellement : « *Le Père Chenu mérite d'être inscrit parmi les grandes figures de l'Eglise Catholique et de la France contemporaine* ». L'auteur de l'article rappelle les « *difficultés* »

notoires du père Chenu avec Rome [euphémisme, il s'agit de deux réelles condamnations du Saint-Office], mais il les relie aux agitations du catholicisme pré-conciliaire et affirme que le père Chenu « *a vécu l'obéissance dans la sérénité* ».

Ce n'est pas la première fois que Riccardi fait l'éloge de Chenu. Dans *Vaticano II Venticinque anni dopo* (1962-1987) (Cittadella ed. 1987), le jésuite Giacomo Martina fit les éloges *ante mortem* des « dominateurs où âmes » du Concile. Pour Chenu (pp. 59 sv.) il renvoie (note 54) à A. Riccardi « *Une école de théologie entre la France et Rome* ».

« *L'école de théologie* » est l'école dominicaine de Le Saulchoir près de Lille, sur laquelle Chenu exerça son influence de gauche. Les orientations de cette « école » furent exposées par Chenu lui-même dans le livre « *Une école de théologie: le Saulchoir* », mais l'œuvre fut condamnée et mise à l'Index des livres interdits par le Saint Office (A.A.S. 34/1942, p.37). Ces orientations n'étaient rien d'autres que les « nouveautés »

désastreuses du Concile, en particulier l'« ouverture au monde ».

Inventeur des « signes des temps », Chenu fut aussi le théoricien, l'inspirateur et le défenseur des « prêtres-ouvriers » et pour cette raison en 1954, il fut encore une fois frappé par le Saint Office et envoyé au Havre.

Mais « le concile » écrit le jésuite Martina- *aurait retourné la situation* ». Et en effet, Paul VI remit en vogue Chenu en même temps que d'autres partisans de la « nouvelle Théologie », annulant et condamnant le jugement et l'action du Saint Office. Avec les fruits que nous avons vu dans le Concile et que nous voyons toujours davantage.

L'écho

A *L'Osservatore Romano* fait écho *Famiglia Cristiana* du 14 mars, un mois après les funérailles célébrées par le cardinal Lustiger dans la Cathédrale de Notre Dame jeudi 15 février : « *La foi ardente du père Chenu* ». « *Il s'était battu, lisons-nous, pour que le concept d'"histoire" entre dans les études théologiques et il se félicitait après avoir subi les flèches du Saint Office, que ce mot ait été cité 63 fois dans les documents du Concile.* » Certainement la foi « adulte » de Chenu, communiquée dans les documents conciliaires, avait supplanté la foi « enfant » de l'Eglise catholique.

L'exaltation est œuvre d'un autre laïc (il apparaît du moins ainsi dans la photo) qui s'arrête en particulier sur l'« *attention à l'histoire portée dans toutes ses études par Chenu* ». Et justement pour reconnaître l'Esprit Saint au travail dans l'histoire, Chenu inventa le malheureux, autant que présomptueux, discernement des « signes des temps ». Les études de Chenu -écrit encore le thuriféraire- *ne paralysent pas cette pensée dans un système clos et rigide à répéter de façon scolaire* » mais « *abordent une méthode de la théologie en faisant attention justement aux données historiques* ». Ou plutôt à une méthode qui, pour faire de la théologie, part des données historiques, du monde toujours vu comme le « meilleur des mondes ». C'est l'optimisme superficiel et inconscient de nombreux documents de Vatican II, sur lequel Chenu, avec son confrère Congar et les deux jésuites Danielou et De Lubac, exerça « *une grande influence* » (cf. Martina S.J. op. cit. p.58).

Maintenant le père Chenu est mort, mais ses erreurs sont toujours vivantes, et l'« *hommage* » rendu par Vatican II au père Chenu est, en fin de compte un hommage à ces erreurs.

Isidorus

CONTRE QUEL COURANT?

30 giorni, février 1990, p.56 « *Un bibliste à contre-courant* ». C'est l'éloge de circonstance du jésuite Ignace de la

Potterie, ex-professeur de l'Institut Biblique Pontifical. Une erreur grave, très grave pour le lecteur. De la Potterie, a été, oui, un bibliste « contre », mais contre le dogme de l'inerrance absolue des Saintes Ecritures, qu'il a nié, et contre le dogme de l'historicité des Evangiles qu'il a combattu sur les traces de Bultmann et des autres rationalistes protestants (voir la documentation dans Mgr F. Spadafora *La Tradizione contro il Concilio* Edit Pol-Volpe éditeur, Ciarrapico, Rome 1989, Via Alessandro Specchi 10, pp. 59-133, et dans *Si Si No No* année VIII, n°8, pp.1 sv. ; année XI n°6 p.1 sv. ; année XII n°18 pp.3sv.).

Quand Mgr Joseph Coppens, professeur d'Ecriture Sainte à l'Université de Lovanio, sut que le père Ignace de la Potterie, son ancien élève, avait été nommé à l'Institut Biblique de Rome, il exprima son plus grand étonnement. Le Cardinal Bea S.J. lui-même a désavoué les innovations du Père Ignace dans son dernier livre « *La parola di Dio e l'umanità* » (Cittadella ed., Assise 1967, en particulier pp.184-191). Le père Ignace de la Potterie, et les autres biblistes à contre courant comme lui, prétendaient et prétendent attribuer leurs erreurs à l'encyclique *Divino Afflante Spiritu* de Pie XII ! En oubliant et en faisant oublier que leur fausse interprétation a été largement réfutée par Mgr Antonino Romeo dans la « *Divino Afflante Spiritu et les Opiniones novae* » (*Divinitas* 1960) et condamnée à la suite de cela par le Saint Office d'alors qui éloigna de l'enseignement les deux jésuites Zerwick et Lyonnet, ce Lyonnet dont le père Ignace de la Potterie a été un « *digne disciple* » (cf. *Si Si No No* 1986, n°18, p.3). Et pourtant le jésuite belge aujourd'hui plastronne, satisfait des pages du périodique des « *intégristes* » de *Comunione et Liberazione*, qui le présente à ses lecteurs comme un « *bibliste à contre-courant* ». A contre-courant, oui, mais contre le courant limpide de la Tradition et du Magistère de l'Eglise Catholique. Aujourd'hui dans les hebdomadaires catholiques, plus encore que dans la presse en général, le carnaval avec ses gigantesques héros de carton-pâte ne connaît pas de pause.

TEMOIGNAGE D'UN LECTEUR

Un lecteur nous envoie le témoignage suivant :

Dimanche 11 novembre 1990, Messe en l'église St Martin de Pau à l'occasion de la *Commémoration de l'Armistice de 1918* :

- Lecture de l'Evangile de Saint Mathieu, XXV, 31 et sv.

« *Lorsque le Fils de l'homme viendra*

dans sa gloire et tous les anges avec lui, il s'assiera sur le trône de sa gloire. Et toutes les nations étant rassemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les ... chèvres [sic]. Et il mettra les brebis à sa droite, et les chèvres à sa gauche. Alors le Roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez les bénis de mon père, prenez possession du royaume qui... » (etc. jusqu'au verset 40 inclus). Et la lecture s'interrompt net !

- L'officiant était-il fatigué ? L'assistance n'aura pas su ce que le Roi dira à ceux qui sont à sa gauche (verset 41-46) : « *Retirez vous de moi, maudits, etc.* »

J'en restai pantois, indigné ! Le parallélisme entre les élus et les réprouvés était resté en l'air ! On nous présentait le Dieu d'Amour mais on nous cachait le Dieu de Justice. L'enfer évacué... il ne restait que le ciel. Pour tous ! Etait-ce l'Evangile de l'Apôtre ou l'évangile personnel de l'officiant de ce lieu et de ce jour ? La Parole coupée en deux comme le manteau de Martin ! L'enfer (les peines éternelles) évacué, le péché l'est aussi. (n'est pas innocemment, croyons-nous, que dans cette version tronquée les chèvres (pauvres biquettes!) remplacent les boucs qui, si on se réfère à la symbolique du bouc émissaire de l'Ancien Testament, puent le péché et donc désignent les pécheurs et les méchants.

Qu'auront pensé les croyants de Pau qui connaissent le texte dans son entier et sa signification ? Et qu'auront pensé d'un exposé aussi bancal les incroyants présents ce jour-là à l'église « par obligation » ?

Lors de leur assemblée plénière à Lourdes les évêques de France se sont interrogés sur « l'érosion de la signification religieuse du dimanche » ; ils seraient bien avisés de veiller à l'enseignement prodigué par leurs pasteurs dans les églises encore ouvertes...

Rédacteur : Abbé E. de Taveau,

Via Madonna degli Angeli 14

00049 VELLETRI

Rome

Directeur : B. de Roquefeuil

ESSAIS HISTORIQUES SUR LE MONT SAINT-BERNARD

Par Chrétien DESLOGES avec les notes inédites de Jérôme Darbellay.

Cet ouvrage a été publié en 1789 et est réédité par Mr. René Berthod pour son bicentenaire. C'est la première histoire de la Maison du Saint-Bernard en langue française.

Le chanoine Jérôme Darbellay qui l'inspira en partie y avait ajouté de nombreuses notes, parfois ironiques, parfois éclairantes, parfois obscures, qui sont ainsi accessibles pour la première fois.

En introduction, Mr René Berthod donne un essai biographique de l'auteur, médecin énigmatique à la carrière pleine de vicissitudes.

Une iconographie de saint Bernard illustre l'ouvrage d'une trentaine de photos.

(Relié, 240 p., illustré au prix de Fr. 30.-)

Histoire

Mgr. Klaus Gamber, docteur en théologie et en philosophie, directeur de l'Institut de Sciences liturgiques de Ratisbonne et membre honoraire de l'Académie pontificale de Liturgie, a publié un opuscule intitulé: *Die Reform der römischen Liturgie. Vorgesichte und Problematik*. Il écrit notamment:

“A la différence des Liturgies orientales qui allèrent s'enrichissant jusqu'au Moyen Age pour se cristalliser ensuite, la Liturgie romaine est restée à peu près inchangée au cours des siècles en sa forme plutôt austère remontant aux premiers temps du christianisme. On l'identifie au Rite le plus ancien. Des papes ont contribué à lui donner sa forme: parmi eux, saint Damase (366 - 384) et saint Grégoire le Grand (590 - 604).....”

L'auteur se demande si la réforme liturgique de Paul VI a eu un précédent et si elle est le fruit naturel du développement de la liturgie en Occident. Il répond ainsi à une affirmation de Rennings qui avait prétendu que oui.

“Dans son article, Rennings est habilement parti d'un point faible des traditionalistes: l'expression de «Messe tridentine» ou de «Missel de saint Pie V». Or, au sens strict, il n'existe pas de «Messe tridentine» pour la bonne raison qu'aucun nouvel Ordo Missae n'a été promulgué à la suite du concile de Trente. Le Missel que saint Pie V fit amender n'était rien d'autre que le Missel de la Curie en usage à Rome depuis des siècles et que les Franciscains avaient introduit dans une grande partie de l'Occident: un Missel d'ailleurs qui n'avait jamais été imposé universellement par voie autoritaire. Les modifications apportées par saint Pie V au Missel de la Curie se révèlent si modestes qu'elles ne peuvent être découvertes que par des spécialistes.

Un autre stratagème habile de Rennings consiste à ne pas distinguer clairement l'Ordinaire de la messe et les Propres des messes pour les différents jours et les différentes fêtes. Eh bien! Jusqu'à Paul VI, les Papes n'ont jamais apporté de modifications à l'Ordinaire de la messe, alors que, depuis le concile de Trente, ils ont commencé à introduire dans une mesure plus notable, de nouveaux Propres pour de nouvelles fêtes..... Parlons donc plutôt d'un rite romain et d'un rite moderne. Comme nous l'avons montré, le Rite romain remonte, pour une part considérable, au moins au IV^e siècle. Le Canon de la messe, excepté de petites modifications effectuées sous Gélase I (492 - 496) et sous saint Grégoire le Grand existait en la forme qu'il a conservée jusqu'à nos jours. L'unique point sur lequel tous les papes, depuis le Ve siècle, ont insisté était le désir de voir le canon romain adopté par l'Eglise universelle, en alléguant constamment qu'il remontait à l'apôtre Pierre.

Au Moyen-Age, chaque église locale ou presque et presque chaque diocèse disposait d'un Missel propre à moins que n'ait été adopté le Missel de la Curie. Aucun pape n'intervint en de telles décisions...

Les choses en étaient à ce point quand fut convoqué le concile de Trente en vue d'établir un barrage contre le protestantisme. Ce concile décida la publication d'un Missel amendé et identique pour tous. Que fit saint Pie V? Il prit, comme déjà dit, le Missel de la Curie en usage à Rome et en beaucoup d'autres lieux, et l'amenda en réduisant notamment le nombre des fêtes des saints. Mais il n'imposa pas à toutes l'Eglise l'obligation d'adopter ce

Missel: il respecta au contraire les traditions locales qui pouvaient justifier d'au moins deux cents ans d'existence. Cela suffisait pour être dispensé de l'obligation d'adopter le Missel romain. Le fait que le plus grand nombre des diocèses acceptèrent rapidement ce Missel est dû à d'autres causes. Aucune pression en tout cas ne fut exercée par Rome, et ceci à une époque où, contrairement à la nôtre, on ne parlait ni de pluralisme ni de tolérance.

Le premier pape qui ait apporté un véritable changement au Missel traditionnel fut Pie XII, par l'introduction de la nouvelle Liturgie de la Semaine Sainte. Reporter la cérémonie du Samedi Saint à la nuit de Pâques aurait été possible en effet sans grandes modifications. Jean XXIII procéda ensuite à une modification des rubriques. Mais à ces deux occasions, le Canon de la Messe demeura intact. Il est vrai qu'après ces précédents les portes étaient ouvertes à une réforme radicale de la Liturgie romaine.

Nous l'avons vécue et nous nous trouvons aujourd'hui devant les ruines, non de la “Messe tridentine”, mais bien du Rite romain qui s'était développé jusqu'à sa pleine maturation. On peut certes admettre que tout ne fût pas absolument parfait, mais il était possible de l'adapter facilement à notre époque”.

Que le Novus Ordo Missae ne soit pas le fruit naturel d'une évolution harmonieuse, comment le contester quand ses auteurs mêmes l'affirment. Deux ans avant la publication du Nouvel Ordo, Annibal Bugnini expliquait sans ambage ce qui était en train de se faire: “Il ne s'agit pas seulement de retouches à une œuvre d'art de grand prix, mais parfois il faut donner des structures nouvelles à des rites entiers. Il s'agit bien d'une restauration fondamentale, je dirais presque d'une refonte et, pour certains points, d'une véritable nouvelle création”. (Doc. cath. No 1493, 7 mai 1967).

Les points qui doivent dès lors être soulignés sont les suivants:

1. Les termes «Messe de saint Pie V» sont inexacts. Ce saint Pontife, s'il a amendé le Missel de la Curie, l'a fait essentiellement en ce qui concerne non l'Ordinaire de la Messe, mais les autres parties du Missel. Le Canon romain notamment remonte au moins au VI^e siècle en sa teneur actuelle et à des temps plus anciens pour ses parties essentielles.

2. Les modifications qui sont intervenues ultérieurement ont concerné pareillement, non l'Ordinaire de la Messe, mais le rang des fêtes; de nouveaux saints ont été ajoutés au calendrier, d'autres ont vu leur Propre modifié ou supprimé, etc..... Rien que de très normal car nous n'aurions, sans cela, pas à fêter, par exemple, saint Pie X ou saint Nicolas de Flüe. Les seules modifications que Jean XXIII ait apportées à l'Ordinaire de la Messe consistent en l'adjonction du nom de saint Joseph au Canon et en la suppression du Confiteor avant la communion.

3. C'est donc bien l'antique rite romain, amendé par saint Pie V que les Pères conciliaires de Vatican II ont utilisé pour célébrer la Sainte Messe jusqu'après le Concile. La dernière édition typique de cet antique rite romain est celle de Jean XXIII en 1962.

On comprend dès lors pourquoi, par exemple, Mgr Lefèbvre a imposé à sa Fraternité de prendre les livres liturgiques en vigueur en 1962. D'ailleurs, toutes les messes qui se disent dans les centres de messe sont prises dans l'édition typique ordonnée par Jean XXIII. L'argument, à défaut d'être très scientifique, a pour lui le mérite de l'évidence.

(Extrait d'UNA VOCE HELVETICA, Février 1984)

Lettre ouverte à M. Claude Rouiller, juge fédéral

Monsieur le juge fédéral,

Vous avez contribué à la décision honteuse contre le crucifix (résultat à une voix d'écart seulement). En jugeant ainsi, vous n'avez pas hésité de violer les principes religieux de la majorité chrétienne. Sachez que dans la vie de vos compatriotes il existe, outre les problèmes purement juridiques, des aspects qui méritent d'être respectés: entre autres la croyance chrétienne. Votre carrière ne la devez-vous pas indirectement et partiellement à la foi chrétienne et à sa culture? N'avez-vous pas bénéficié de l'instruction chrétienne en Valais jusqu'à la maturité, même matériellement? (les collèges sont subventionnés par cet Etat) et de quelques chrétiens naïfs qui ont voté pour vous auxquels vous montrez aujourd'hui votre vrai visage? Aucune de vos déclarations et justifications dans le «Nouvelliste» ne vous mettent dans une meilleure lumière. Bien au contraire; la décision rendue montre l'attitude athée. Elle la met au-dessus de celle de la majorité chrétienne suisse et de sa culture vieille de 700 ans.

La thèse selon laquelle le crucifix pourrait avoir des conséquences «graves sur l'évolution spirituelle des adolescents» (NF 16.11.1990) est insoutenable. Avec ce jugement, vous avez réussi à dépasser les Russes à gauche Quelques années en arrière, ledit jugement aurait été couronné de succès au paradis des ouvriers et des socialistes de l'Est, mais aujourd'hui on sort de nouveau les crucifix dans les pays européens de l'est, on les met aux murs où ils trouvent leur place réelle. Ces peuples savent exactement qu'un régime socialiste athée cause des dégâts importants et souvent irrémediables, soit spirituellement, soit matériellement. Même en Albanie, le dernier pays européen totalement ap-

pauvre, les habitants protestent contre leur état social athée.

Dans ce contexte, n'est-il pas étrange et grotesque de constater que le Tribunal fédéral ne se concentre guère - ou pas du tout! - sur les influences vraiment nuisibles et ne les condamne pas: il y a des années qu'il tolère largement la diffusion officielle d'images pornographiques et brutales. Est-il donc permis de faire officiellement scandale en blessant les sentiments religieux sous prétexte de la liberté professionnelle et commerciale?

Pour revenir au jugement rendu concernant le crucifix dans une salle de classe, il me semble que l'art. 27 de la Constitution fédérale a été arbitrairement interprété. On s'imagine difficilement que les initiateurs de cet article aient jamais pensé à de telles subtilités juridiques: selon le jugement rendu, la croix pourrait théoriquement être à la même place, mais le corps du Christ devait disparaître N'est-ce pas grotesque et absurde? Une majorité protestante se montre également perplexe.

D'autre part, le TF est trop indulgent vis-à-vis de films blasphématoires et de la littérature pornographique, sans doute très nuisible aux jeunes. Une contradiction évidente!

La position que vous prenez contre le crucifix est blessante et ne vous portera pas bonheur. Auriez-vous pressenti ce que ce jugement pourrait provoquer parmi la population? Outre qu'il aura des répercussions durables il est nuisible à la réputation du Tribunal fédéral.

Veuillez agréer, Monsieur le juge fédéral, mes salutations distinguées.

I. Zenklusen

(Lettre parue dans le Nouvelliste du 20 décembre 1990)

L'EUCCHARISTIE 15(suite)

L'Eucharistie est le signe de l'unité et le lien de la charité

Or, d'une part, la Sainte-Eucharistie contient Jésus-Christ lui-même et maintient sa présence parmi nous sacramentellement, d'autre part, Elle est, avec la Passion, l'un des deux signes de cet amour in finem, de cet amour extrême de Jésus-Christ pour les élus, de cet amour qui est la source de la charité des élus.

Aussi la Sainte-Eucharistie est-elle le modèle et le moyen par excellence de la charité fraternelle, Saint Augustin a exprimé cela dans un cri d'admiration, à l'adresse du Saint-Sacrement: "O sacramentum pietatis! O vinculum caritatis!" (in. Joan.tr.9 In. no 12).

L'Eucharistie est le sacrement de la piété. Elle est le sacrement de la charité et de la dévotion. Tous les saints ont eu faim de l'Eucharistie et ont une âme d'adorateur.

L'Eucharistie est le signe de l'unité et le lien de la charité.

Elle est le signe de l'unité en raison des accidents du pain et du vin. En effet les accidents du pain proviennent de la réunion d'une multitude de grains de blé moulus et cuits ensemble et ceux du vin proviennent de la réunion d'une multitude de grappes pressées ensemble.

Ainsi les vrais fidèles doivent-ils être "un en Jésus-Christ" "unum in Christo Jesu", selon l'expression de saint Paul (gal. III, 28). Ils doivent être "un" par la charité fraternelle.

Elle est le signe de l'unité en raison de la Messe et de la Communion. Car c'est pour assister au saint sacrifice de la Messe

que les fidèles se rassemblent auprès de l'autel. C'est pour nourrir de la même nourriture spirituelle, du "pain des anges", Corpus Christi, que les communiant s'approchent ensemble de la même sainte table. L'Eucharistie est aussi le lien de la charité. Cela signifie que l'unité des fidèles, déjà établie par le baptême et fondée sur la même foi, est rendue de plus en plus étroite par la réception du corps sacramentel de Notre-Seigneur. Cela signifie que la sainte Communion accroît, de soi, la charité fraternelle dans l'Eglise.

Ainsi faut-il entendre cette affirmation de saint Thomas d'Aquin: "L'unité du Corps mystique est le fruit du vrai corps que l'on a reçu". (3a 82, 9, ad 2).

Les communiant communient plus étroitement entre eux parce que chacun d'eux est uni plus intimement au Christ.

Jean-Paul ANDRE (à suivre)

Abonnements

Minimum : Fr. 5.-
Normal : Fr. 30.-
Soutien : Fr. 40.- et plus